

# Déclaration finale du Sommet de l'Elysée pour la Paix et la Sécurité en Afrique

*Le Sommet de l'Elysée pour la Paix et la Sécurité en Afrique s'est tenu à Paris les 6 et 7 décembre 2013. Les travaux de ce Sommet ont porté sur la paix et la sécurité en Afrique, le partenariat économique et le développement, le changement climatique.*

*53 délégations de pays africains et la France ont participé à ce Sommet ainsi que les représentants des Nations Unies, de l'Union africaine, de l'Union européenne, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement.*

## **Paix et Sécurité**

**1.** Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont réaffirmé leur attachement à la sécurité collective sur le continent africain et leur engagement à favoriser la paix et promouvoir les droits de l'Homme, en conformité avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies et de l'Acte constitutif de l'Union africaine. Ils ont appelé de leurs vœux le renforcement du dialogue stratégique entre l'Afrique et la France pour une vision commune des menaces. Ils ont affirmé que paix, sécurité et promotion et protection des droits de l'Homme étaient indissociables et qu'une action rapide en cas d'atteintes graves aux droits de l'Homme pouvait constituer un outil efficace dans la prévention des conflits.

**2.** Les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont accordés sur l'importance d'un système multilatéral efficace et représentatif du monde d'aujourd'hui, fondé sur une Organisation des Nations Unies à la fois forte et rénovée. Ils ont, en particulier, appelé à une réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies permettant de renforcer la place de l'Afrique dans le cadre d'un Conseil élargi, tout en préservant sa capacité à maintenir la paix et la sécurité internationales, au bénéfice de la sécurité collective telle que prévue par la Charte des Nations Unies.

**3.** Ils se sont réjouis des avancées importantes réalisées par l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les Etats africains dans la mise en œuvre d'opérations de paix africaines, au Mali, en République centrafricaine, en Somalie, en Guinée-Bissau, au Burundi, au Soudan (Darfour), aux Comores. Ces initiatives apportent des solutions africaines aux problèmes africains et doivent être soutenues par la communauté internationale.

**4.** Dans cette perspective, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont souligné l'importance de développer les capacités africaines de réaction aux crises. La France s'est engagée à soutenir les efforts de l'Union africaine pour parvenir à une pleine capacité opérationnelle de la Force africaine en attente et de sa Capacité de déploiement rapide à l'horizon 2015, ainsi que la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC), telle que décidée par le Sommet de l'Union africaine en mai 2013.

**5.** Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont appelé à une large mobilisation internationale pour accroître le financement des opérations africaines de paix et en assurer la prévisibilité. La France en tant que membre du Conseil de sécurité des Nations Unies continuera à jouer un rôle actif en ce domaine. Ils ont rappelé leur volonté d'assurer le succès de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, notamment en matière de prévention et de médiation.

**6.** Les chefs d'Etat et de Gouvernement ont félicité l'Union africaine pour la tenue annuelle d'une Retraite de haut niveau pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique et l'ont encouragée à renforcer ce forum, y compris en s'inspirant d'expériences internationales pertinentes.

Ils ont également pris note de la proposition d'organiser en 2014, au Sénégal, un Forum informel sur la sécurité en Afrique en liaison avec des partenaires internationaux et l'Union africaine, afin d'approfondir la réflexion sur les engagements pris lors du Sommet de l'Elysée pour la Paix et la Sécurité en Afrique.

**7.** Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont souligné que l'implantation de réseaux terroristes et criminels – trafiquants de drogue, d'êtres humains, braconniers et trafiquants d'espèces menacées qui alimentent les circuits de corruption ainsi que les exploitants illégaux de ressources naturelles – constitue une menace pour la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde. Ils ont réaffirmé leur engagement à prévenir et lutter ensemble contre ces menaces. Ils ont exprimé leur détermination à endiguer la production, la transformation, la consommation et les trafics de drogue sur les deux continents, à lutter contre les flux financiers illicites connexes et à renforcer la coopération judiciaire et sécuritaire à cette fin. Ils se sont prononcés en faveur d'une implication accrue des organisations internationales, sous-régionales et régionales dans la lutte contre ces fléaux. Ils ont estimé que les partenariats dans la lutte contre le terrorisme et le crime transnational organisé doivent mettre l'accent sur la formation et l'échange de renseignements.

**8.** Conscients des menaces liées à la piraterie et aux trafics maritimes, et forts des succès enregistrés dans la Corne de l'Afrique et l'Océan indien, les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés à poursuivre leurs efforts et à améliorer la coopération régionale et internationale pour assurer la sécurité du domaine maritime africain. La France apportera son soutien à la dynamique lancée par le sommet de Yaoundé sur le Golfe de Guinée, en proposant une expertise en matière d'action de l'Etat en mer, une assistance à la structuration de l'organisation à terre et des projets de formation et d'entraînement des acteurs opérant en mer.

**9.** Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont souhaité apporter une attention prioritaire à la question des espaces frontaliers et de la sécurité des frontières, en particulier de la zone sahélo-saharienne. La France accompagnera ces efforts dans les pays qui le souhaitent par des projets de renforcement des forces de sécurité et de défense, de coopération transfrontalière et de développement de l'interopérabilité des forces armées africaines. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont salué le lancement du processus de Nouakchott sur la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) dans la région sahélo-saharienne, ainsi que la tenue de la seconde conférence sur la sécurité des frontières des pays sahélo-sahariens tenue à Rabat, le 14 novembre 2013.

**10.** Désireux de renforcer leur action contre le terrorisme dans le respect des droits de l'Homme et des libertés publiques, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont encouragé la ratification et la mise en œuvre par tous de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Ils ont souligné qu'il convenait de s'attaquer aux causes du terrorisme, et ont souhaité lancer un dialogue régulier sur les facteurs de radicalisation.

**11.** Dans l'objectif de lutter contre la dissémination des armes classiques, les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés à signer et ratifier dans les meilleurs délais le Traité sur le commerce des armes et ont accueilli favorablement l'offre d'assistance de la France pour sa mise en œuvre.

**12.** Les Chefs d'Etat et de Gouvernement soutiennent l'appel qui leur est adressé par les Premières dames réunies à l'occasion du Sommet pour dénoncer la persistance intolérable des violences sexuelles dans les conflits. Ils s'engagent à lutter contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux, associant les organisations de la société civile, afin de mettre fin à ces violences conformément aux résolutions « Femmes, Paix et Sécurité » du Conseil de sécurité des Nations Unies.

**13.** Ils reconnaissent la nécessité d'inclure pleinement les femmes dans les processus de décision politiques et économiques, notamment en mettant en place des mesures favorisant l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, afin que la paix et la sécurité, le développement économique et la réponse aux enjeux du changement climatique deviennent une réalité tangible.

**14.** Ils ont souligné l'utilité de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, ainsi que la Convention sur les armes à sous-munitions.

**15.** La France s'est engagée à porter ces différents thèmes au sein de l'Union européenne, à l'occasion du Conseil européen des 19 et 20 décembre 2013 consacré, notamment, aux questions de défense et de sécurité, et de les promouvoir lors du sommet UE-Afrique d'avril 2014.